

Le risque environnemental est latent dans bien des secteurs industriels mais demeure souvent méconnu.

La défaillance d'équipements industriels ou de mécanismes de sécurité, des ruptures ou des fuites dans des réservoirs ou des tuyauteries, des pertes accidentelles d'eaux usées, un accident au cours du transport de marchandises dangereuses, une manipulation ou un stockage défaillant de matières dangereuses, polluantes ou de déchets, une faute, une imprévoyance ou même la malveillance d'un travailleur peuvent mener à des risques environnementaux très conséquents.

La pollution du sol, la pollution des eaux de surface ou des nappes phréatiques, des dommages à la faune et à la flore protégées ainsi qu'aux biotopes, les dommages corporels, matériels ou immatériels aux tiers, la pollution de l'air, sont des exemples non exhaustifs des risques environnementaux que court votre entreprise et dont les conséquences financières ne sont pas à sous-estimer.

Une prise de conscience croissante du public ainsi qu'une législation plus contraignante en matière environnementale, comme récemment la transposition en droit national de la directive européenne 2004/35/EG relative à la responsabilité environnementale, ont eu pour conséquence une mise en cause plus fréquente de la responsabilité des entreprises dans le cadre de sinistres liés au milieu.

Les couvertures classiques incendie et responsabilité civile entreprise n'offrent pas de solutions pour tous vos risques d'environnement.

Votre police incendie présente seulement une couverture pour des biens assurés suite à la survenance de périls assurés. La garantie "frais de déblaiement" ne couvre pas l'assainissement du sol, par exemple.

Une assurance environnementale sur mesure garantit la continuité de votre entreprise lorsque vous êtes victime d'une catastrophe environnementale

Votre police RC exploitation n'offre pas de couverture pour la pollution graduelle. Les dommages environnementaux sur votre propre terrain ou encore votre responsabilité objective pour atteinte à la biodiversité ne sont pas couverts.

Une assurance environnementale sur mesure garantit la continuité de votre entreprise lorsque vous êtes victime d'une catastrophe environnementale.

Vanbreda Risk & Benefits offre des solutions d'assurances à la carte et sur mesure également en matière environnementale. Depuis plus de 15 ans, Vanbreda Risk & Benefits s'emploie à vous conseiller et à vous accompagner dans la recherche d'une solution optimale, flexible et abordable pour gérer vos risques environnementaux.

Les caractéristiques principales de l'assurance environnementale

La couverture est garantie pour les risques suivants:

- Pollution soudaine, accidentelle autant que graduelle
- Nouvelle pollution et/ou pollution historique
- Responsabilité civile (aquilienne) et objective
- Indemnisation de sinistres survenus sur ou sous votre sol
- Frais d'assainissement (sur votre terrain ou en dehors) y compris les frais de réparation et de reconstruction
- Dommages aux tiers, corporels, matériels et immatériels suite à une pollution (perte d'exploitation incluse)
- Dommage à la biodiversité (espèces animales, végétales et biotopes protégés) (suivant la directive européenne ou suivant des dispositions législatives plus contraignantes en droit national)
- Citernes de stockage en surface ou souterraines
- Changement de législation
- Frais pour l'évaluation du sinistre et pour le suivi de l'évolution de la pollution après assainissement
- Frais de sauvetage et de défense en justice.

Une couverture complémentaire peut-être souscrite pour:

- La propre perte d'exploitation
- Les dommages à l'environnement occasionnés par le transport de marchandises
- Sinistres liés aux déchets radioactifs, l'amiante et le plomb
- Responsabilité environnementale pour sinistre occasionné durant la prestation de services
- Travaux de construction chez des tiers
- Responsabilité professionnelle pour des études effectuées, des avis ou des conseils délivrés
- Achat ou vente de sites potentiellement pollués.

Les avantages les plus importants

- Une couverture à la fois étendue et souple, taillée sur mesure pour votre entreprise
- Une capacité importante: des limites d'intervention étendues (jusqu'à 50 Mios par assureur)
- Une franchise dépendante des besoins et des capacités financières de votre entreprise (de 5.000 EUR à 5.000.000 EUR et plus)
- La possibilité de souscrire des polices pluri-annuelles (le risque environnemental étant considéré comme risque catastrophique, il est conseillé de souscrire une police de durée prolongée)
- Des primes très concurrentielles.

Qui est Vanbreda?

Vanbreda Risk & Benefits, consultant et courtier indépendant de référence sur le marché du Benelux, assiste ses clients dans la réalisation de leur vision et de leurs objectifs. Nous délivrons nos avis sur mesure aux PME et aux grandes entreprises concernant les assurances, le risk management et les produits "Employee Benefits".

Grâce à notre forte capacité de négociation vis-à-vis des compagnies d'assurances, nous sommes en mesure de défendre les intérêts de votre entreprise, en identifiant vos risques en les mettant en évidence et en y répondant par des mesures appropriées. Chaque risque devient dès lors gérable ce qui vous permet de donner corps à vos ambitions.

Comme membre du réseau international EOS RISQ, nous offrons également nos services au-delà les frontières. En collaboration avec nos partenaires à l'étranger nous pouvons vous garantir les mêmes services et garanties dans un cadre international. Eos Risq compte plus de 7.000 collaborateurs, répartis dans plus de 70 pays et fait partie du top du monde de l'assurance.

Pourquoi choisir Vanbreda comme consultant et courtier en matière environnementale?

- Des product managers et des claims managers expérimentés en matière environnementale
- Forte position de négociation auprès des assureurs spécialisés
- Des conditions faites sur mesure par Vanbreda vous garantissent la meilleure offre
- La possibilité de mettre en place des programmes internationaux (police centrale et locales – conformité fiscale).

Comment Vanbreda peut vous aider?

N'hésitez pas de contacter nos account managers ou nos spécialistes milieu pour plus d'informations.

Vous pouvez aussi consulter notre site web: www.vanbreda-riskandbenefits.be



Contactez-nous

Koen Bauwens
koen.bauwens@vanbreda.be
Tél. + 32 3 217 55 12

An Debaene
an.debaene@vanbreda.be
Tél. + 32 3 217 54 58

Jan Van Hecke
jan.vanhecke@vanbreda.be
Tél. + 32 3 217 55 06